

Sniec-CFTC

Tour ESSOR
14 rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél. : 01 84 74 14 00

M. le Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Demande des élus Sniec-CFTC au CCMMEP relative aux conditions de passage à la classe exceptionnelle

Pantin, le 15 juin 2021

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la décision n° 430342 du Conseil d'Etat en date du 19 mai 2021 annulant, en tant qu'elles concernent les professeurs agrégés, les dispositions du 3° de l'article 1^{er} et celles de l'article 2 de l'arrêté du 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des conditions d'exercice et des fonctions particulières des personnels des corps enseignants d'éducation et de psychologue au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prises en compte pour un avancement à la classe exceptionnelle.

Nous souhaitons anticiper sur les travaux réglementaires à venir afin d'éviter qu'une nouvelle fois les maîtres de l'enseignement privé sous contrat ne soient lourdement pénalisés par rapport à leurs homologues de l'enseignement public par la fixation de conditions d'accès par le premier vivier qu'ils ne peuvent que rarement remplir.

Le bilan annuel des promotions présenté au CCMMEP montre à quel point ils sont défavorisés sur ce plan et par extension, sur le plan de la rémunération ainsi que sur le plan symbolique, le résultat pouvant amener à penser qu'ils sont globalement moins méritants que leurs homologues de l'enseignement public.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une étude prospective soit menée sur les missions ouvrant éligibilité à l'accès à la classe exceptionnelle par le premier vivier.

Si des rencontres étaient prévues avec les représentants des personnels sur ce sujet, il serait à notre sens souhaitable de les tenir de façon simultanée avec les représentants des maîtres du privé et ceux du public afin de ne pas reproduire l'erreur du passé qui a conduit le cabinet alors en fonction à prendre des engagements envers les représentants des enseignants du public, engagements qui sont à l'origine de l'injustice qui fait l'objet de la présente.

Nous restons évidemment disponibles pour échanger sur ce sujet avec vos services.

Nous vous remercions, M. le Ministre, par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande, et vous prions d'agréer nos respectueuses salutations,

Les élus Sniec-CFTC au CCMMEP : Charlotte PETIT
Emmanuel ILTIS
Delphine BOUCHOUX
Marielle SOUVIGNET